Envoyé en préfecture le 15/05/2025
Reçu en préfecture le 15/05/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20250512-2025MAIDEL50-DE

LES HERBIERS VILLE

Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 6 mai 2025
Séance du Conseil Municipal : 12 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 9 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD (sauf à la délibération 9) - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Odile PINEAU - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Angélique BOISSELEAU (sauf aux délibérations 33 et 47) - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN (sauf à la délibération 41) - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 52 et 53) – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf à la délibération 2) – Joseph LIARD (sauf à la délibération 34) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Jean-Yves MERLET donne pouvoir à Luc SOULARD
Stéphane RAYNAUD donne pouvoir à Angélique RICHARD
Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU

Absents : Etienne BLANCHARD
Denis BONNET

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2, 9, 33, 41, 47, 52 et 53
Nombre de conseillers présents : 27
26 aux délibérations 2, 9, 33, 34, 41, 47, 52 et 53
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 2, 9, 33, 34, 41 et 47
29 aux délibérations 52 et 53

Secrétaire de séance : Aurélie PAQUEREAU

50- ADHÉSION À L'ASSOCIATION GÉO VENDÉE EN VUE DE SA TRANSFORMATION EN GIP (GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC) ET DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SYDEV et Vendée Eau ont créé, en 2006, l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

La maîtrise des nouvelles technologies informatiques a permis à Géo Vendée de produire deux nouveaux référentiels (support commun à l'usage de tous les partenaires) :

- le Plan Commun de la Rue Simplifié (PCRS) qui se termine en 2025 ;
- en continuité du PCRS, le Jumeau Numérique qui se terminera en 2026 et dont la première application est le cadastre solaire.

Envoyé en préfecture le 15/05/2025
Reçu en préfecture le 15/05/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20250512-2025MAIDEL50-DE

La gestion de ces référentiels a mis en évidence :

- un énorme accroissement du volume de données à traiter ;
- une nécessité d'adapter les conditions de stockage, de diffusion et de cybersécurité ;
- le besoin de recrutement de compétences spécialisées.

Ces éléments poussent Géo Vendée à faire évoluer le statut juridique associatif de leur association. Cela permettra également de se doter d'une gouvernance mieux adaptée aux nouveaux défis à relever.

L'association Géo Vendée se transformera en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) au 1er juillet 2025, en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SYDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.

Les missions du GIP Géo Vendée seront les suivantes :

- assurer la continuité des services actuels de l'association Géo Vendée soit par l'intermédiaire des EPCI ou en direct avec les structures (formations, ateliers cartographiques, portail géographique...) ;
- favoriser et exploiter les nouveaux usages qui s'appuient sur le Jumeau Numérique.

Afin de pouvoir participer à l'Assemblée Générale de l'Association qui décidera de sa transformation en GIP et de pouvoir signer la convention constitutive du GIP pour en être membre, il convient d'être adhérent à l'association Géo Vendée et d'être à jour du paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 100 €.

Enfin, pour un bon fonctionnement et une bonne communication avec Géo Vendée, des référents sont désignés par la collectivité. Ils auront le pouvoir d'engager la responsabilité de la ville des Herbiers. Ainsi, il est proposé de désigner les représentants suivants au sein de l'association :
- Steven BARTHELEMY titulaire
- et Christophe VERONNEAU suppléant.

Le Conseil municipal est donc amené à se prononcer sur cette adhésion ainsi que la désignation de délégués.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention constitutive du GIP ci-annexé,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands travaux du 29 avril 2025,
Considérant la nécessité de faire évoluer le statut juridique associatif de Géo Vendée en un Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée),
Vu l'intérêt de devenir adhérent de l'association Géo Vendée en vue de participer à l'Assemblée Générale de l'association qui décidera de sa transformation en GIP,
Vu le rapport de Lilian BOSSARD,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide d'autoriser la ville des Herbiers à devenir dès à présent adhérente de Géo Vendée,
- donner pouvoir à Steven BARTHELEMY, titulaire et Christophe VERONNEAU, suppléant, aux fins de représenter la ville des Herbiers lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association Géo Vendée appelée à se réunir sur la question de la transformation en vue de voter favorablement la transformation de l'association Géo Vendée en GIP,
- de donner pouvoir à Steven BARTHELEMY ou Christophe VERONNEAU aux fins de signer la convention constitutive du GIP,

Envoyé en préfecture le 15/05/2025
Reçu en préfecture le 15/05/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20250512-2025MAIDEL50-DE

- désigne en tant que représentant de la ville des Herbiers, Steven BARTHELEMY, titulaire, et Christophe VERONNEAU, suppléant , aux fins de siéger et voter à l'Assemblée Générale du GIP, et s'il est désigné au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'Administration du GIP,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal 2025.

Aurélie PAQUEREAU
Secrétaire de séance

MAIRIE DES HERBIERS R.F. 85500 (Vendée)

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

Transmis en Préfecture le : 15 MAI 2025
Publié électroniquement le : 15 MAI 2025